

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2013

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Etaient présents : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, , Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET, Mme Solange DUTOUR, Mr Arnaud MIGNARD.

Absents : Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mr Jean – François BAZZARA.

Procurations : Mr Hervé CASTAINGS à Mr Serge TAMAIN, Mr Jérôme BRUEL à Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL à Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-François BAZZARA à Mr Patrice GEIGER.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2012 :

Les trois comptes administratifs de la Commune (budget communal, assainissement et zone artisanale) sont approuvés à l'unanimité ainsi que les trois comptes de gestion tenus par le percepteur (reflet de la gestion communale) :

- **BUDGET COMMUNAL** : Résultat de l'exercice 2012 :
 - Investissement : -118 969.66 €
 - Fonctionnement : 46 884.71 €

A ces résultats il convient de rajouter les reports de l'exercice précédent soit 13 573.87 € en section investissement et 273 146.77 € en fonctionnement.

Les résultats de clôture sont donc les suivants :

- Investissement : -105 395.79 €
- Fonctionnement : 320 031.48 €

Le budget communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 320 031.48 € qui permettra de couvrir le déficit d'investissement et les sommes restant dues (dépenses d'investissement engagées mais non réglées en 2012 à hauteur de 72 600 €. Le reste, soit 142 035.69 € sera reporté en section de fonctionnement sur le budget 2013.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT** : Résultat de l'exercice 2012 :
 - Investissement : 103 054.92 €
 - Fonctionnement : 2 867.23 €

Les reports de l'exercice précédent -941.50 € en investissement et 17 623.11 € en fonctionnement donnent les résultats de clôture suivants :

- Investissement : 102 113.42 €
- Fonctionnement : 20 490.34 €

- **BUDGET ZONE ARTISANALE** : Résultat de l'exercice 2012 :
- Investissement : 36.32 €
- Fonctionnement : 0.00 €

Avec le report de l'exercice précédent -47 167.72 € le résultat de clôture s'élève à -47131.40 €. Seulement 3 000 € de travaux sont prévus cette année.

2. INDEMNITE DE L'ASSURANCE SUITE AU SINISTRE GRELE DU 05/08/12

Monsieur le Maire informe les élus de l'offre d'indemnisation faite par l'assurance suite au sinistre du 5 août 2012. Le montant de l'indemnité proposée par l'assurance s'élève à 65000 €. Les élus regrettent que de nombreux dégâts sur les bâtiments communaux aient été exclus de l'assurance en raison, soit de leur vétusté, soit en raison de clauses spécifiques inscrites dans le contrat initial excluant les dégâts sur certains biens (tels que l'éclairage public).

L'offre de l'assurance apparaissant néanmoins conforme au contrat, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'accepter.

3. BUDGETS PRIMITIFS 2013

• BUDGET COMMUNAL :

Le montant total prévisionnel des dépenses de fonctionnement (comprenant les frais fixes tels que l'électricité et le chauffage des bâtiments, frais de personnel, l'entretien des locaux, intérêts des emprunts) ; mais également les opérations d'ordre telles que le virement à la section d'investissement, ...) s'élève à 1 021 456 €.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissements (travaux église, achats de terrains, travaux divers sur bâtiments, remboursement du capital des emprunts...) s'élève à 621 646 €

Les principaux projets inscrits au budget communal 2013 sont les suivants :

BATIMENTS :

Une large part des dépenses d'investissement est consacrée aux réparations des dégâts subis lors de la tempête de grêle survenue en août 2012. Parmi les dépenses les plus importantes on peut noter :

- La réfection de la toiture de la Mairie et du local technique pour un montant estimatif de 43 000 €.
- La réfection du clocher de l'église endommagé par la grêle : 29 000 €.
- Réfection des points lumineux du lotissement Chanteperdrix : 7 500 €
- La réparation et la mise aux normes de l'éclairage public : part communale : 82 267 €
- La réfection des toitures des vestiaires du Foot et du local des Boules : Cette dépense d'un montant d'environ 18 000 € était prévue au budget 2012 mais a été retardée en raison de problèmes techniques.
- Cantine scolaire : l'achat d'un lave vaisselle: 4 164 €
- Garderie : travaux d'isolation acoustique : 7 100 €
- Salle Jeanne d'Arc : isolation des murs (38 000 €), et reprise de l'escalier (3 000 €)
- Mairie : différents travaux d'entretien sont prévus sur les bâtiments publics : réfection du mur de la pétanque (3 800 €), et du mur à côté de la place du souvenir (4 000 €)
- Appartements locatifs : rénovation d'une cheminée : 4 000 €.
- Mairie achats divers : les principales dépenses concerneront l'achat de chaises pour la maison des associations (3000 €),

VOIRIE :

- Entretien des espaces verts : Achat d'une tondeuse d'occasion : 10 000 €
- Achat de terrains : 15 000 € sont consacrés à l'acquisition de plusieurs parcelles sur la Commune :
- Montée de l'école : : goudronnage en haut de la montée du parking : 5 000 €
- Chemin piétonnier : goudronnage chemin piétonniers : 4 500 €
- Dépôt technique des cantonniers : 4 000 € (réhausse des cases de stockage de matériaux)
- Projet Conseil municipal des enfants : Construction d'un abribus en bas du chemin des 3 materets (14 000 €).

- Ralentisseurs et balises de sécurité : installations de panneaux indicateurs des ralentisseurs 5 000 €.

TAXES LOCALES :

Le conseil municipal décide de NE PAS AUGMENTER LES TAUX DES IMPOTS LOCAUX.

Les taxes d'imposition restent les suivantes pour 2013 :

- Taxe d'habitation 15.14 %%
- Taxe foncière (bâti) 9.50 %
- Taxe foncière (non bâti) de 31.29 %

Le taux de la taxe professionnelle (CFE) est désormais fixé par l'Etat.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT 2013** :

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité des élus.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 107 563 € TTC (charges de fonctionnement des stations de Nervieux et Grénieux, travaux de branchement des particuliers sur le réseau d'égouts, honoraires SPANC, contribution MAGE).

Les dépenses d'investissement sont estimées à 209 469 €. Les principales dépenses concernent : l'extension du réseau d'assainissement à Grangeneuve (environ 16 500 €) ; les frais d'étude pour la nouvelle station d'épuration de Grénieux (30 421 €).

Redevance assainissement :

Le Conseil municipal décide de NE PAS AUGMENTER LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT qui est fixée depuis 2011 de la façon suivante :

Base forfaitaire : 44 € + 0.73 €/m³ d'eau consommé.

La part relative à la modernisation des réseaux de collecte dont le taux est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est porté à 0.19 €/m³ cette année.

- Pour les foyers disposant d'un puits, ou pour les foyers dotés d'un puits et d'un raccordement le montant facturé sera : la base forfaitaire plus la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombres de personnes ; ce forfait sera calculé chaque année sur la base des consommations de l'année antérieure soit pour l'année 2013 : 42 m³ pour une personne ; 77 m² pour 2 personnes ; 93 m³ pour 3 personnes ; 109 m³ pour 4 personnes et plus.

- Toute maison individuelle desservie en eau potable à partir de la desserte d'une exploitation agricole, sans compteur séparé sera facturée selon les modalités d'un détenteur de puits (à savoir selon un forfait comprenant la base forfaitaire plus la moyenne des consommations d'un foyer composé du même nombre de personnes).

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil municipal procède au vote des subventions aux associations qui viennent en complément de la prise en charge des consommations électriques et eau et de l'entretien /chauffage des bâtiments mis à disposition des associations (maison des associations, club des boules....) et des photocopies.

50 € pour les associations suivantes : fnaca ; club des séniors ; drôles de dames ; UEC ; RCBN ; pétanque des tilleuls ; aqua club forézien, cantate du triolet ; MJC, ADMR ; chasse communale ; USEP ; Croix rouge, Moto club évasion ; ...

Subvention sou des écoles : 250 € ; Comité des fêtes : 400 € ; finerbal : 100 € ; prévention routière : 80 € ; médiathèque : 137 €.

Une subvention exceptionnelle de 1000 € est également attribuée à la MJC. Cette association regroupe plus de 90 adhérents.

Une subvention de 450 € est prévue pour l'école de musique de Balbigny et une subvention de 800 € pour le centre aéré de Balbigny.

Enfin, une subvention de 3 960 € sera versée à l'OGEC afin payer les frais de scolarité des enfants domiciliés à NERVIEUX et inscrits à l'école privée de Balbigny.

5. DIVERS :

➤ Finances

Amortissement d'immobilisation au budget communal :

Monsieur le Maire propose de fixer à 10 ans la durée d'amortissement pour l'immobilisation suivante inscrite au budget communal : participation de la commune au programme voirie 2012 de la communauté de Communes de Balbigny pour un montant de 16 224 €.

➤ Voirie :

- **Programme fossés :** L'entretien de plusieurs fossés a été réalisé récemment : chemin des sables, chemin garnier, chemin de la plate, chemin des trois materets. Les canalisations d'égouts ont également été nettoyées au lieu dit le Poteau et route de ste Foy.

- **Passage piétons** : Lors de la rencontre avec les élus, les enfants du conseil municipal ont demandé la réfection de plusieurs passages piétons dans le village. Les travaux seront réalisés pendant l'été.
- **Enquête publique la galonnière** : une réunion a eu lieu en Mairie permettant d'acter un consensus entre les différentes parties sur le projet de déclassement du chemin de la Galonnière et sa cession à l'un des riverains. Chaque riverain a été contacté pour faire connaître sa décision d'achat concernant ce chemin.
 - **Enquêtes publiques** : Le conseil municipal décide de lancer 2 enquêtes publiques avec commissaire enquêteur (conformément à l'évolution récente de la réglementation) visant à déclasser un chemin communal à Grénieux en voie privée et à déclasser les voies privées du lotissement chantepredrix en voies communales.

Il est demandé au tribunal de grande instance la désignation d'un commissaire enquêteur.

- **Acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle ZL 2** :

Les élus sont informés du courrier du propriétaire d'un terrain au sujet de l'achat par la commune d'une bande de terrain de 2 mètres dans le cadre de l'élargissement du chemin des Provariaux. Ce courrier rappelle les conditions de la vente conclues avec la Mairie et stipule que le bornage pourra intervenir après les récoltes.

➤ **Assainissement** :

- **Extension des réseaux d'assainissement chemin de Grangeneuve** :

La Commission voirie / urbanisme rappelle au conseil municipal la demande d'un administré du chemin de Grangeneuve d'être raccordé au réseau assainissement collectif tel que prévu par le zonage du secteur. Après présentation de 3 devis le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Camilleri pour un montant de 13796 € HT soit 16500 € TTC.

- **Future station d'épuration de Grénieux** :

Les élus sont informés de la réception en Mairie de l'arrêté de la préfecture de la Loire autorisant à pénétrer dans les propriétés privées en vue de réaliser des études notamment un relevé altimétrique, nécessaire au projet de nouvelle station d'épuration.

➤ **Questions diverses** :

- **Personnel** :

Suite aux prescriptions de la médecine du travail, il est décidé d'embaucher un auxiliaire de vie au travail afin de seconder un agent technique dans les manutentions lourdes à raison de 17.5 h /semaine. Le dispositif FIPHFP permettra à la Commune d'être remboursée à hauteur des 2/3 du traitement et des charges.

▫ **Micro-crèche** :

Une enquête à titre consultatif auprès des familles de Nervieux et Mizérieux a été réalisée. Elle vise à étudier la faisabilité d'une micro-crèche sur la commune de Nervieux.

▫ **Projet de loi** :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus le courrier d'une administrée sur le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe.

▫ **Associations** :

- **UEC** : Les élus prennent connaissance du courrier de Mr Alain Goutte, président de l'UEC union éthique contemporaine, sollicitant la création d'une prise de courant à la résidence marguerite afin d'alimenter une pompe pour l'arrosage du jardin pédagogique. La demande sera transmise au gestionnaire du bâtiment (association ARCADIA) pour obtenir leur accord pour se brancher sur le réseau de la maison de retraite.
- **Boule pétanque des tilleuls** : l'association boule –pétanque des tilleuls informe les élus de l'arrêt de l'activité boules de son association.

Parallèlement, les élus sont informés de la création d'une nouvelle association appelée Amicale boule des tilleuls.

- **Foire du 20 mai 2013** : Une réunion de préparation de la foire s'est tenue le 2 avril avec les différents participants : élus de la commission, associations et conscrits.

Le prochain conseil municipal est prévu le 24 Mai 2013.